

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 18 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 Janvier 2016 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Paul MESTRE, Maire de Thérondels.

Présents : Mmes Marie Line CHAMPAGNAC, Marielle RIGAL, Mrs Paul MESTRE, Claude BELARD, Christian SOULENQ, Nicolas VERDIER, André CHASSANG, Jérôme LABERTRANDIE

Excusés : M. Daniel TARRISSE (pouvoir donné à Ch. SOULENQ), Emilien SOULENQ, Antoine FROMENT



MONSIEUR Claude BELARD est élu secrétaire.

1°- Décision modificative n°3 – Budget principal :

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641 - 00	Emprunts en euros		1223.80
2183 - 1009	Matériel de bureau et informatique		-1223.80
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2°- Décision modificative n°1 – Budget assainissement :

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		1191.29
2315	Installation, matériel et outillage technique		-1191.29
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3°- DAB – Agence Postale Communale :

Vu la délibération 2015/61 du 02 novembre 2015,

Le Maire expose qu'il y a lieu d'engager les travaux de mise aux normes du Distributeur Automatique de Billets (DAB) de la Poste.

Ces travaux concernent la mise aux normes technologique du DAB, la sécurisation du local ainsi que son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sur une nouvelle implantation.

Le maintien de cet équipement est indispensable et joue un rôle économique important pour notre cité, sa population résidente et touristique avec la proximité du Lac de Sarra ns et de la Presqu'île de LAUSSAC.

Le Maire présente le projet élaboré par l'architecte et soumet au conseil municipal un espace d'implantation face à la supérette VIVAL, sur le terrain communal, dit Place des Tilleuls.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 62 144.00 € HT soit 74 572.80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet tel qu'il lui est présenté :

- Sollicite au titre de la DETR 2016 une subvention au taux de 60 % plafonnée à 50 000 € ;
- Arrête ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel :

DETR 2016	60 %	37 286.00 €
DEPARTEMENT	20 %	12 428.00 €
Autofinancement		<u>24 858.00 €</u>
TOTAL TTC		74 572.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation de ce projet.

